



LES CO-PRÉSIDENTS

Objet : Constitution d'une Mission d'Information et d'Évaluation –

« Protéger les enfants de Paris : sécurité et organisation du périscolaire parisien »

Monsieur le Maire,

En application de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris, nous tenons à vous faire part de notre demande de création d'une Mission d'Information et d'Évaluation consacrée à l'organisation, au fonctionnement et à la sécurité du périscolaire parisien.

Depuis plusieurs mois, des faits d'une gravité exceptionnelle ont été signalés dans le cadre des temps périscolaires parisiens. Plusieurs plaintes pour agressions sexuelles ont été déposées à l'encontre d'animateurs intervenant auprès d'enfants, pour la plupart scolarisés en maternelle. Plus d'une dizaine d'écoles ont été concernées par des suspicions d'actes pédocriminels en moins d'un an.

Ces événements soulèvent des interrogations légitimes sur les procédures de recrutement et de contrôle des personnels périscolaires, sur les conditions d'encadrement des enfants, ainsi que sur l'adéquation des moyens déployés avec l'impératif de protection des mineurs. La confiance des familles parisiennes dans le temps périscolaire est aujourd'hui ébranlée. Il est de notre responsabilité collective d'apporter des réponses à la hauteur de la situation.

Notre groupe a régulièrement alerté sur les dysfonctionnements du périscolaire parisien. La gravité et la répétition des faits signalés justifient désormais qu'un travail approfondi soit conduit par les élus du Conseil de Paris, afin de disposer d'un diagnostic complet et de formuler des propositions à la hauteur des enjeux.

Cette mission d'information et d'évaluation devra permettre :

- De dresser un bilan de l'organisation des rythmes scolaires et périscolaires ;
- D'évaluer les conditions de recrutement des animateurs – titulaires, vacataires et contractuels – et la formation dispensée.
- D'analyser les conditions d'encadrement effectif des enfants sur le temps périscolaire et le respect des taux d'encadrement réglementaires ;
- D'examiner les procédures de signalement, de suspension et de suivi mises en œuvre par les services de la Ville lorsqu'une suspicion d'infraction est portée à leur connaissance ;
- D'analyser la procédure de recueil de la parole de l'enfant et de communication avec les familles ;
- D'évaluer les modalités d'intervention des associations sur le temps périscolaire, les conditions de leur habilitation et le contrôle exercé sur les personnels qu'elles emploient ;
- D'analyser les moyens budgétaires consacrés au périscolaire et leur adéquation avec les besoins constatés sur le terrain.

- De formuler des propositions concrètes pour renforcer la sécurité des enfants, restaurer la confiance des familles et améliorer le fonctionnement du périscolaire parisien.

Il nous apparaît indispensable que cette mission procède à l'audition de l'ensemble des acteurs concernés : la direction des affaires scolaires (DASCO), les sous-directions compétentes, les CASPE notamment celles concernées par les signalements des derniers mois, les directeurs d'écoles et du périscolaire, les représentants des parents d'élèves, les associations intervenant sur le temps périscolaire, ainsi que tous autres acteurs concernés. Ces auditions contribueront à établir un diagnostic rigoureux et à dégager des pistes de réforme opérationnelles.

La protection des enfants engage la responsabilité de l'ensemble des élus parisiens. Cette mission d'information et d'évaluation aboutira à un rapport destiné à éclairer le Conseil de Paris et à formuler des propositions concrètes pour garantir à chaque enfant confié au périscolaire des conditions de sécurité et d'accueil auxquelles les familles sont en droit de s'attendre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Rachida DATI

Co-Présidente du groupe Paris Liberté !

Grégory CANAL

Co-Président du groupe Paris Liberté !

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE

Maire de Paris

Hôtel de Ville